

Plan de relance : répondre à l'urgence économique

INSTITUT
MONTAIGNE



CLIQUEZ ICI
POUR TÉLÉCHARGER
NOTRE NOTE

Paris, le 6 novembre 2020 - Le gouvernement présentait le 3 septembre dernier "France Relance", un plan de 100 milliards d'euros pour contrer la crise économique : un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Face à la reprise de l'épidémie et des mesures sanitaires annoncées par le président de la République les 14 et 28 octobre, notamment le reconfinement de la France, ce plan est-t-il à la hauteur ?

Dans une note rédigée par Eric Chaney, conseiller économique de l'Institut Montaigne et publiée aujourd'hui «*Plan de relance : répondre à l'urgence économique*», l'Institut Montaigne constate que ce plan est pertinent au niveau structurel, mais regrette qu'il ne réponde pas à l'urgence de la situation économique actuelle et propose de mettre en place des mesures pour soulager l'économie à court terme.

Sur les 100 Mds€ que comprend ce programme, seul un cinquième de ce montant (21,5 Mds€) sera consacré au soutien à court terme de l'économie, quand le double (43 Mds€) sera alloué à des mesures de moyen et long terme. Au total, 60 % du plan de relance ne devrait être consommé qu'à partir de 2022. Un nouveau plan purement conjoncturel et ciblé sur l'année 2021 semble nécessaire, afin de soutenir l'activité économique à très court terme, de réduire l'incertitude des acteurs économiques et d'accélérer l'adaptation de notre économie au choc d'offre inédit auquel elle est confrontée.

[Les 5 propositions de l'Institut Montaigne pour relancer notre économie à court terme](#)

Selon la Banque de France, fin août, l'épargne financière des ménages avait augmenté de 90 Mds€ par rapport à l'avant crise (février), et les trésoreries des entreprises de 180 Mds€. Des mesures de relance à court terme doivent permettre d'encourager les ménages et les entreprises à dépenser leurs excès de liquidité afin que l'économie française puisse retrouver son niveau d'activité tendanciel le plus rapidement possible. Dans cette perspective, nous formulons cinq pistes d'action visant à réduire cette incertitude systémique et à stimuler la relance à court terme.

Proposition 1 : préparer très en amont un plan de vaccination et une campagne destinée à convaincre de son importance. En France, le scepticisme vaccinal est plus caractérisé que chez ses

voisins. Dès lors, lorsque les résultats des tests en cours seront jugés suffisamment convaincant, il sera crucial de bien communiquer sur l'importance de la vaccination ainsi que sur les modalités d'accès.

Proposition 2 : augmenter et mieux cibler les aides au revenu des ménages. Une action ciblée sur les ménages à faible capacité d'épargne – en particulier les familles monoparentales à faible revenu – dont la propension à consommer est élevée aurait d'une part, un effet rapide et puissant sur la consommation et d'autre part, répondrait à une forte demande sociale d'équité lors d'une crise dont on commence à percevoir qu'elle accroît les inégalités.

Proposition 3 : encourager l'investissement par une subvention temporaire aux entreprises. Au cours des six premiers mois de l'année, l'investissement des entreprises a connu une chute sans précédent de 22 %. S'il est probable que l'investissement a repris, cela ne suffira pas pour autant à combler l'énorme déficit d'investissement causé par la crise Covid. L'octroi d'une subvention à hauteur de 10 % de toutes les dépenses d'investissement des entreprises sur le territoire national, d'un avoir fiscal ou même d'un crédit d'impôt sur l'augmentation de l'investissement en 2021 par rapport à 2020 permettrait de réduire le coût de l'incertitude systémique qui limite l'investissement de nos entreprises.

Proposition 4 : ne pas parler d'impôts supplémentaires et libéraliser temporairement les soldes. L'un des risques majeurs de cette crise serait que l'épargne considérable accumulée - faute de consommation - par les ménages à revenus moyens ne se transforme en épargne de précaution. De ce point de vue, il apparaît essentiel de s'abstenir d'amorcer un débat sur l'élévation à venir du niveau d'imposition pour rembourser les dettes contractées lors de la crise sanitaire. Une incitation à dépenser l'excès d'épargne accumulé par les ménages pourrait consister, faute d'envisager une réduction de la TVA, à libéraliser le régime de soldes sur une période élargie, qui pourrait aller du 1er janvier au 31 juillet 2021. Cette politique ambitieuse visant à une relance de la consommation pourrait avoir un effet macroéconomique significatif.

Proposition 5 : mettre en place un plan conjoncturel de 50 à 60 Mds€ concentré sur 2021. Les diverses mesures énoncées précédemment, visant à mieux cibler l'attribution des aides sur les ménages modestes (aides directes sous forme de coupons), à encourager l'investissement des entreprises (octroi d'une subvention de 10% pour les dépenses d'investissement) et à soutenir la consommation (libéralisation des soldes) pourraient constituer un plan de relance conjoncturel efficace visant spécifiquement l'année 2021. Ce plan pourrait atteindre un niveau de 50 à 60 Md€ en incluant France Relance. Par ailleurs, l'ampleur de ce plan conjoncturel pourrait être corrélée à l'évolution des indicateurs économiques.

Penser l'adaptation à long terme de notre économie

À terme, pour ramener la trajectoire de l'économie à sa tendance d'avant crise, les seules mesures de relance qui doivent permettre de répondre aux chocs de demande et d'incertitude ne pourront suffire. **L'économie française fait face à un choc d'offre conjoncturel mais aussi structurel.** Une évaluation qualitative et quantitative du choc d'offre à long terme doit être menée afin de pouvoir anticiper l'évolution de notre économie. Cette mission pourrait être confiée au nouveau Commissariat au Plan.

Par ailleurs, une double flexibilité est nécessaire pour répondre au choc d'offre asymétrique que nous connaissons actuellement :

1. la **flexibilité des marchés du travail et du logement** sont essentiels pour que les talents et les énergies migrent des secteurs en déshérence vers des secteurs plus prometteurs.

2. la **flexibilité et le dynamisme des marchés des capitaux** doivent permettre aux secteurs les plus dynamiques de pouvoir disposer de ressources financières, plutôt que de maintenir artificiellement en vie des secteurs et entreprises en perte de vitesse.

CLIQUEZ ICI
POUR TÉLÉCHARGER
NOTRE NOTE

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).

Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse

06 99 79 43 62; loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros (estimation 2019). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

[Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez ici.](#)